

## Notice de présentation du projet

### Préambule

La présente demande préalable est liée à une modification de façade d'un bâtiment existant pour l'adapter à un futur occupant.

### État initial du terrain et de ses abords

#### La parcelle

Adresse : 20 à 32 rue de Bellevue, 75019 Paris.

Le projet se situe sur la parcelle cadastrale section DY feuille 000 DY 02.  
Sa superficie est de 2 125 m<sup>2</sup>.

Le terrain est accessible depuis les rues de Bellevue et des Lilas.

#### Les constructions existantes

Le bâtiment est constitué de 3 niveaux : un rez-de-jardin, un rez-de-chaussée et un niveau en superstructure.

Le bâtiment possède plusieurs accès :

- Rue de Bellevue
- Rue des Lilas (accès technique)

### Le Projet

#### L'aménagement du terrain

Le talus existant en limite de propriété sera excavé pour permettre la création d'un espace extérieur accessible depuis le niveau bas.

Cette nouvelle cour sera desservie également par un escalier maçonné assurant la liaison entre la cour du niveau rue et la cour créée du rez-de-jardin.

Pour des raisons de sécurité incendie, un second escalier extérieur sera construit au niveau du N°32 entre le rez-de-jardin et le rez-de-chaussée en utilisant une cour anglaise existante.

Les clôtures existantes seront remplacées par des clôtures type « bambou »



### Modification de façades

La modification de façade ne portera que sur la façade située rue de Bellevue

En rez-de-jardin :

Remplacement des baies existantes par des ensembles menuisés neufs  
Création de 3 accès

En rez-de-chaussée

Modification des accès pour répondre aux futures utilisations du bâtiment  
Modification d'ensembles menuisés pour autoriser les futurs aménagements intérieurs  
Enlèvement de la marquise située au-dessus de l'entrée du n°20

Au R+1 ? RDC!

Remplacement de deux baies par des portes-fenêtres pour donner un accès direct à la terrasse.

L'ensemble des menuiseries neuves seront en aluminium ou acier laqué blanc

### Assainissement

Les réseaux existants dans le bâtiment sont établis en séparatif jusqu'en limite de propriété.  
Aucune nouvelle EP ne sera créée.

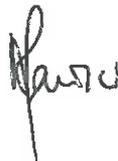
### Les matériaux et les couleurs des constructions

L'aspect actuel du bâtiment sera conservé.

Les menuiseries créées seront même aspect que celles existantes afin de garantir une harmonie d'ensemble.

### L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

Aucune modification de la situation existante n'est prévue.



Didier GAUER Architecte DPLG